

## L'ECHO DE LA BUTTE

Bulletin d'information communal n° 3

### CEREMONIE DU 14 JUILLET

Chaque année, la commune de Montpensier convie tous les habitants à participer à la soirée du 13 juillet. Cette cérémonie, organisée par la commune, se déroulera selon le programme ci-après :

- départ du défilé à 18h30 devant la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts,
- buffet campagnard offert par la commune, servi à 19h30 (voir bulletin de réservation joint à l'ECHO),
- retraite aux flambeaux organisée par l'association « Générations Montpensier » : départ aux alentours de 21h30 de la salle polyvalente – arrivée au stade où sera tiré le traditionnel feu d'artifice à 23h00.

Si des habitants du village souhaitent offrir une halte désaltérante lors du défilé aux lampions, ils peuvent contacter le président de l'association « Générations Montpensier » au 07 70 26 92 94, afin d'organiser au mieux cette manifestation.

### FETE PATRONALE

La fête patronale de Montpensier aura lieu cette année le **dimanche 24 septembre 2017**.  
De 5h00 à 19h00 : vide grenier organisé par le Comité des Fêtes, animations, manège pour enfants au cours de l'après-midi.

### FESTIVITES A RETENIR

**Dimanche 10 septembre 2017, à partir de 12h00 : pique-nique partagé** organisé par « Générations Montpensier ».

**Courant octobre 2017 : sortie champignons** en forêt de Tronçais organisée par le Comité des Fêtes.

**Samedi 28 octobre 2017 : repas dansant** organisé par le Comité des Fêtes, suivi d'une soupe à l'oignon.

**Samedi 4 novembre 2017 : après-midi Halloween** organisé par « Générations Montpensier ».

## **Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 14 juin 2017**

### **Décision modificative**

Suite à la demande du Comptable du Trésor Public, il est nécessaire de modifier le montant des « Dépenses imprévues » inscrites au budget primitif 2017 car leur montant dépasse le plafond autorisé par les règles de la comptabilité publique. Il s'agit simplement d'un changement d'imputation.

### **Titres de recettes payables par internet**

Il est désormais possible de payer en ligne par carte bancaire une facture émise par une collectivité grâce à un dispositif dénommé TIPI. Le Maire propose ce service pour le paiement des factures de garderie-cantine. Un test sera fait avec un usager volontaire. Le dispositif pourrait fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> octobre lors de l'émission des factures de garderie-cantine de septembre. Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la mise en place du dispositif.

### **Modification des statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme**

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la fusion de plusieurs communautés de communes a modifié sensiblement la composition du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme qui a dû adopter de nouveaux statuts. Le Conseil approuve la modification des statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.

### **Emplois à l'école et aux services péri-scolaires**

Le Contrat Unique d'Insertion (contrat aidé par l'Etat) de Madame BELLARD qui occupe des fonctions d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) ne peut être renouvelé. Dans la mesure où cette employée communale donne entière satisfaction, le Maire propose de pérenniser son emploi. Après avoir délibéré, le Conseil unanime décide de créer un emploi d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe de 25 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Questions diverses**

Rythmes scolaires – Agence d'ingénierie départementale – Salle polyvalente – Gazpar – Elections – Agenda.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil départemental enregistre les inscriptions aux transports scolaires et accorde également aux familles une aide individuelle s'il n'existe pas de transport collectif ou pour les familles d'au moins trois enfants.

Se renseigner soit en mairie, soit sur le site [www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr). Attention aux dates d'échéance pour remplir et retourner les dossiers.

## **ENTRETIEN LIGNE ELECTRIQUE HAUTE TENSION**

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) informe que des travaux d'abattage et d'élagage vont être effectués sur la ligne électrique de 63 000 volts du 3 juillet au 29 décembre 2017, sur le réseau Gannat, Aigueperse et Riom.

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORTS :

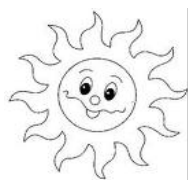
**ATTENTION AUX DELAIS !**

Depuis mars 2017, les nouvelles dispositions concernant l'obtention d'une carte d'identité ont changé. Peu de communes sont habilitées à délivrer ce document, ce qui induit des délais d'attente très importants qui peuvent aller jusqu'à **4 mois**. Une liste des communes habilitées est consultable en mairie. De ce fait, les délais de délivrance des passeports sont également augmentés.

## SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

Confrontés à des difficultés juridiques avec une administration, vous ne savez pas à qui vous adresser ? Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit 63 et le Tribunal Administratif vous offrent une consultation gratuite avec un avocat.

Un accueil au Point d'Accès au Droit (P.A.D.), sur rendez-vous uniquement, a lieu chaque premier lundi du mois (sauf en août), de 14 h 00 à 16 h 00. Téléphone : 04 43 14 61 00. Adresse : Tribunal Administratif – 6 cours Sablon – 63000 Clermont-Ferrand.



## VOIRIE ET BATIMENTS

Le lavoir a été réhabilité par le chantier d'insertion.

L'enfouissement des réseaux électriques rue du Pré d'Amour est terminé.

Les travaux de la salle polyvalente sont en phase d'achèvement.

## PREVENTION CANICULE

Il existe en mairie un registre destiné à inscrire les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile. La demande d'inscription sur ce registre peut se faire par l'intéressé lui-même ou par un tiers (aide à domicile, famille...), au moyen d'un formulaire à retirer au secrétariat de mairie. Les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et du médecin traitant devront notamment être mentionnées. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid, pandémie...), les services sanitaires et sociaux pourront intervenir de façon ciblée auprès des personnes inscrites.

En cas de canicule, les réflexes les plus simples sont aussi les plus importants : se rafraîchir et boire souvent.

## « GAZPAR »

L'antenne GAZPAR vient d'être installée au sommet de la tour de la mairie. Ce système permettra le relevé automatique des compteurs de gaz « nouvelle génération » qui seront installés prochainement chez les usagers de la commune.

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Comme chaque année, nous remercions la société Fleurs et Plantes d'Auvergne qui nous permet, par sa générosité, de fleurir notre commune suscitant l'admiration des touristes qui la traversent.

## FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

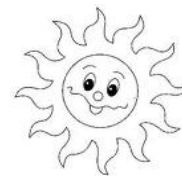
Le secrétariat de mairie sera fermé :

- du 10 au 16 juillet 2017,
- du 14 au 29 août 2017 inclus.

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

**Lundi** : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00  
**Mercredi** : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h30  
**Jeudi** : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00

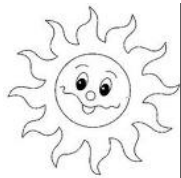


## PERMANENCE DES ELUS

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chaque mercredi, un adjoint sera présent de 18h00 à 19h00. Vous serez informés par voie d'affichage sur la porte d'entrée de la mairie, au plus tard le lundi qui précède, du nom de la personne présente à la permanence.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2017, il n'y aura pas de permanences d'assurées.



**LE COMITÉ DE RÉDACTION DE « L'ÉCHO DE LA BUTTE »**

**SOUHAITE**

**DE BONNES VACANCES A TOUS SES LECTEURS.**

